Le docteur Rossel, de Menin, a constaté des plaies contuses au pied droit avec fracture du gros orteil blessé.

Cet accident lui vaudra un mois d'incapacité de travail.

UN MATCH DE BIENFAISANCE

Les sportifs halluinois auront le plaisir de voir évoluer, mardi 25 décembre, sur la ground du Parc des Sports une formation du Racing-Club de Roubaix qui comprend d'excellents joueurs ayant tous déjà pratiqué en équipe première. Nous pouvons citer entre autres, Barret, ax joueur de l'O. Lillois ; Longuemarre, ancien demi-centre de l'O. Dunkerque ; Cottin, Lejeune, etc., etc... Cette équipe a battu l'A.S.S.B. Olympies par 2 à 1 ; l'U.S. Roubaix par 4 à 0 ; le S.C. Aniche par 4 à 2 ; l'O. Dunkerque par 4 à 3.

La bal des A. G. Belges. — Lundi soir, bal de Révaillon de Noël, organisé par la section des Anciens Combattants Belges (F.N.C.), à 18 h. 30, dans la salle du « Foyer de la Paix ».

Orchestre de premier ordre. Entrée : un franca.

Médaillés du Travail. — Aujourd'hui dimanche à 11 h., salle du Foyer de la Paix, assemblée générale annuelle à laquelle sont invités d'assister tous les sociétaires. Tombola.

Le bal des Anciens Combattants Belges. — Lundi 24 décember, à 18 h. 30, les Anciens Combattants Belges d'Halluin et environs, organisent au « Foyer de la Paix », rue Emile-Zola, leur grand bal annuel. Nombreuses seront les personnes qui voudront participer à cette belle fête de famille. Le bal sera doté de nombreux lots. Un buffet froid sera à la disposition des clients. Prix du ticket : 1 fr. Deux ticket donnent droit à l'entrée.

Le trésorier se tiendra au local, rue de la gare, dimanche 23 décembre, dé 11 h. à midi, pour recevoir les carnets de bal.

Société d'Horticulture et des Jardins Ouvriers de France. — M. Félix Witdouck, 21, rue de Lille, délégué de la société, tient à la disposition des jardiniers leurs cartes et graines pour l'année 1935 at prend commanda d'engrais complet.

Anciens des Armées d'occupation. — Les membres de la section sont priés d'assister aux funérailles de M. Henri Haquet, vétéran de 1870-71, trésorier de la société des Frères d'Armes, vice-président d'honneur de la section des A.A.O. qui auront lieu lundi 24 decembre à 10 h. en l'église Saint-Hilaire. Insigne de rigueur.

Séance récréative. — Aujourd'hui dimanche, salle des fêtes du Patro, Mont d'Halluin, une séance récréative est organisée. Programme de choix. Rideau à 17 h.

Une réunion du Vélo-Club Halluinois. — Cette société a tenu une réunion générale à 19 h. 30 sous le présidence de M. Gaston Petit. Etaient présents MM. Henri Lava, Dujardin, secrétaire ; A. Spiète, trésorier ; Marcel Ceudron, Jules Degavre, A. Logghe, commissaire ; Michel Dujardin, manager sportif.

Le secrétaire donna lecture du programme du club pour 1935. Les coureurs doivent retenir les dates suivantes :

Le 20 janvier, épreuve réservée au club. — Le 31 mars, championnat du V.C.H. — Le 16 juin, circuit d'Helluin ouvert aux 3e et 4e catégories internationales (70 km.)

Les licences 1935 ont été ensuite signées par les membres ci-après : Henri Loncke ; André Loncke ; M. Dujardin ; A. Desrumeux ; H. Lava ; M. Wulgaert ; H. Godderis ; G. Semoryns ; L. Sactrys ; A. Deprost ; N. Saulin ; J. Vanthomme ; C. Vaneste et A. Hendrush.

Une tombola fut tirée au bénéfice des jeunes coureurs du club.

— Aujourd'hui dimanche rassemblement au local à 9 h. 15 pour sortie à Lille (cross-cyclo-pédestre).

Football. — Voici le calendrier dee rencontres du 23 Décembre, à l'O. S. H. :

— Juniors A, à 9 h., rue de Lille, contre Excelsior ; délégué H. Wanquet. Juniors B, à 10 h., boulevard Industriel, Tourcoing, c. U. S. T. ; r.-v. au siège, à 8 h. 15 ; délégué J. Vervaecke.

— Minimes à 10 h., rue du Commandant Bossut, à Roubaix, c. Excelsior ; r.-v. au siège, à 8 h. 15. Eq. 11, à 10 h., terrain rue de Lille, c. S. Roubaix ; délégué E. Voet.

— L'après-midi se disputera le Derby local. En lever de rideau : Eq. 1 B c. S. O. Halluinois B, à 12 h. 30, terrain rue de Lille. Eq. 1 A c. S. O. Halluinois, à 14 h. Délégué Ch. Cracco. Ouverture des guichets à 12 h. 30.

Etat Civil. — Décès : Bernadette Delangre, 14 mois, 140, rue de Lille.

Fabrique Spéciale de Lits

en cuivre, fer et cuivre et émaillé

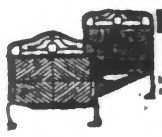

R. VANDYCK

SOMMIERS TOUS GENRES
LITERIES soignées
bonne qualité, vendues avec garantie.
FABRICANT
11 à 15, rue de Babylone, ROUBAIX

RONCQ

La journée du dimanche

Jeunesse Roncquoise : entraînement libre à 9 h. au Gymnase municipal.

Caisse d'Epargne : bureau fermé.

Comité des chômeurs : jeu de dés chez M. Louis Petit, rue de Bousbecque « Au Tilleul ».

Colombophilie : exposition chez Mme veuve Claeys, rue de la République.

Anciens Combattants (U.N.C.) : à 14 h. Café de la Tête d'Or, banquet.

LA NOEL DANS LES ÉCOLES COMMUNALES

Ce fut fête samedi soir pour les enfants des Ecoles communales de Roncq-Centre et du Blanc-Four. Chaque élève reçut en effet une coquille et des oranges.

Le cadeau de Noël était offert respectivement : la coquille par l'Administration municipale ; les oranges et friandises suivant une louable coutume, par les Amicales d'Anciens élèves des Ecoles communales et du Centre et du Blanc-Four.

LA NOEL A LA « FANFARE DU BLANC-FOUR »

Comme les années précédentes la commission de la fanfare organise le jour de Noël une soirée familiale.

Tous les musiciens ainsi que leurs dames et leurs enfants sont invités à cette fête.

Réunion au local Café de l'Etoile, à 16 h. précises.

SOIREE RECREATIVE DE NOEL

C'est, mardi soir 25 décembre, qu'une séance de gala aura lieu à 17 h. en la salle des fêtes rue du Docteur Galissot, au profit de la caisse de secoure de la société de gymnastique « La Jeanne d'Arc ».

Le Cercle Dramatique « Pour l'Honneur » interprétera l'instructive comédie « Bon Française malgré lui ».

Les pupilles et adultes compléteront le programme.

La clique exécutera marches et fantaisies et une troupe enfantine de fillettes se surpassera dans « Le Mariage de la Poupée ».

On peut retenir ses places chez Mme Véroone, rue des Arts.

Le Bal des Accordéonistes. — C'est aujourd'hui dimanche qu'a lieu le bal de famille organisé par la société des « Accordéonistes Roncquois ». Ouverture à 17 h. salle du Café du Centre, Place de Roncq. Entrée 1 fr.

A. G. du Blanc-Four. — La Commission prie les adhérents de la Mutuelle-Retraite, qui ne seraient pas encore en possession du Certificat donnant droit au port de la Médaille interrnalitée, de se présenter au local, café Capelle, munis des feuilles qu'ils ont reçues de la Fédération. Une permanence fonctionnera ce dimanche de 11 h. 30 à 13 h.

La Commission invite également tous les membres et leur famille à la réunion sénérale du 25 décembre (Noël) à 17 h. Une distribution de coquilles sera faite aux enfants âgés de moins de 13 ans.

Etat civil. — Naissances : Pierre Derocq, rue des Chets-Hinant, 2. — Roger Delmotte, rue de la Cloche, 23.

Publications : Thomas Thieffry, cultivateur à Bondues et Albertine Cosyn, piqûrière.

Football. — Dim. 23 Déc., à 14 h., Parc Municipal, grand match de Championnat entre l'A. C. Frelinghien et l'E. S. Roncquoise. Voilà une rencontre qui semble facile pour l'Etoile, puisque Frelinghien fait figure de lanterne rouge, mais sur terrain gras des surprises sont toujours possibles. Aussi les Stellistes mettront-ils tout en œuvre pour obtenir les trois points précieux et continuer la série de leurs victoires. Eq. 1 B c. C. Amical du Flocon, à 10 h.

SOULIER élégant lacet, Box-calf, garniture Serpent, tal. cubain **29**

SOULIER lacet, Verni ou Box-calf, garnit. Lézard, talon cubain **35**

ESCARPIN, Verni garniture Lézard gris, talon cubain **35**

A LA PROVIDENCE 49, Rue de Tourcoing, ROUBAIX TRAM A ou GK

BOUSBECQUE

Amicale des Combattants. — Aujourd'hui dimanche 23, à 16 h. 30, au café du « Porte-Drapeau », assemblée générale.

Avant la réunion une permanence fonctionnera pour l'établissement des demandes de certificats donnant droit au port de la médaille interalliée.

Au cours de la réunion il y aura distribution des jouets et friandises de Noël.

MOUVAUX

UN MARCHAND DE POISSONS RENVERSÉ PAR UNE MOTO

Vers 7 h., M. Gabriel Delaye, 42 ans, marchand de poissons, domicilié au gravier de Mouvaux, suivait la route nationale non loin de cet endroit, se dirigeant vers Roubaix.

Il poussait une charrette à bras et allait être dépassé par un motocycliste qui le suivait à allure modérée, lorsqu'une automobile arriva en sens inverse, phares allumés. Le conducteur de la moto, M. Derodder, teinturier, habitant à Comines (Belgique), fut ébloui et perdit le contrôle de sa machine. Il vint se jeter contre la charrette, renversa brutalement M. Delaye et tomba lui-même, ne se faisant heureusement que quelques écorchures. M. Delaye fut plus sérieusement atteint. Il souffre de contusions aux reins et à la jambe droite, mais il a quand même pu regagner son habitation où il reçut les soins de M. le docteur Defossez, de Tourcoing.

Les premières constatations ont été faites par M. Michaud, garde-champêtre de Bondues, puis le dossier a été remis à la gendarmerie de Tourcoing, qui établira les responsabilités.

L'Arbre de Noël des Enfants des Chômeurs. — Le Comité d'Entr'Aide aux Chômeurs, que préside avec tant de tact et de dévouement M. Paul Durieux, adjoint au maire, président de la commission de contrôle du chômage, est heureux de faire savoir à la population mouvalloise que le montant de la quête faite dimanche dernier à l'occasion de la « Journée de l'Arbre de Noël des Enfants des Chômeurs » a rapporté la coquette somme de 2.863 fr., soit une moyenne d'un peu plus de 0 fr. 30 par tête d'habitant, chiffre éloquent se passant de tout commentaire. Cette somme a été transmise, suivant les instructions à la préfecture ces jours derniers.

Par ailleurs, à la suite d'entretien avec les boulangers et confiseurs, ceux-ci, dans un geste généreux, ont fait don au Comité de coquilles et confiseries suffisantes pour faire une distribution agréable aux enfants des infortunés de l'heure actuelle.

Aussi, le Comité se fait un devoir de signaler publiquement cette façon de faire et remercie bien sincèrement les généreux donateurs (boulangers, confiseurs, particulièrement).

Alors, lundi à 17 h., à la mairie, salle des fêtes, aura lieu par les soins du Comité, la fête de Noël aux enfants des chômeurs. Des coquilles et friandises seront distribuées.

La présence de tous les membres du Comité d'Entr'Aide serait d'un grand appoint pour le succès de cette organisation philanthropique, témoignant et prouvant ainsi aux chômeurs qu'ils sont soutenus moralement et pécuniairement dans les difficultés de la vie actuelle.

La Journée du Timbre Antituberculeux. — Aujourd'hui, le Comité du Timbre Antituberculeux organise la journée du Timbre Antituberculeux. Des quêtes seront faites sur la voie publique et à la sortie des églises. Ce serait faire injure à la philanthropie coutumière de la population mouvalloise que d'insister sur le but humanitaire de l'œuvre et il est à espérer que la collecte sera fructueuse.

o—.13o3,FJo5Jc1Lqy;oa-lG'ér

Combattants Républicains. — Mardi 25 décembre, réunion générale au siège à 15 h. Les jeunes gens sont priés d'y assister pour inscription au groupe des Jeunes Pacifistes.

A 16 h. 30 fête de Noël pour les enfants : distribution de gâteaux, déjeuners et vêtements chauds à chacun. Inscription au siège jusqu'au 24 inclus.

BONDUES

Etablissements publics. — A l'occasion des fetea de Noël et du Nouvel An, les établissements publics pourront rester ouverts durant les nuits des 24 au 25 décembre et du 31 au 1er janvier.

Pour les nuits des 25 au 26 décembre, et 1er au 2 janvier, l'heure de fermeture est fixée à minuit.

Etat Civil. — Naissance. — Reine Billiet, rue César Loridan.

Décès. — Adèle Piat, 63 ans, épouse Castel, s. p., rue César-Loridan.

COIFFURE -- COURS PRIVÉS

Professeur : Mme HENRY

17 Petite Rue, MOUSCRON — Tél. 4.22

Cours de Coiffure, Mise en plis, Ondulation, Manucure, Massage, Soins de beauté. Ouvert tous les jours. **Leçons particulières** de 8 h. du matin à 10 h. du soir. Prix modérés. 4038

LINSELLES

Pour le Timbre Antituberculeux. — C'est aujourd'hui qu'a lieu la réunion de gala organisée par le Football-Club Linsellois avec le concoure de la Musique municipale et la société des Sauveteurs, au profit du Timbre Antituberculeux.

La réunion qui débutera à 13 h. verra en lever de rideau les équipes 1B et II du F.C. Linsellois commencera à 13 h. 45 : il sera arbitré par M. Leclercq, arbitre fédéral et le coup d'envoi sera donné par M. R. Descamps, maire, président du comité de l'Œuvre du Timbre Antituberculeux.

A la mi-temps, une superbe attraction verra motos et vélomoteurs se disputer en une course sur prairie.

Des cartes seront mises en vente à l'entrée du terrain.

Ajoutons que durant la matinée et la réunion de gentilles demoiselles assureront la vente de fleurs au profit de la même œuvre.

Timbre antituberculeux. — Les motocyclistes qui doivent prendre part à la course sur prairie, qui aura lieu au cours de la réunion de dimanche, au profit du timbre antituberculeux, sont priés de se réunir ce soir, à 19 h. 30, chez M. Gaston Saelens, cefetier, rue de Castelnau.

Amicale laique de Linselles. — La Commission de l'Amicale invite les amicalistes et sympathisants à se rendre nombreux à la distribution de Noël et annonce qu'elle donnera un concert en profit de ses œuvres le 13 janvier. Des cartes sont en vente à l'école et aux commissaires. Prix 4 et 2 fr. 50.

Anciens Frères d'Armes — La réunion mensuelle qui devait avoir lieu aujourd'hui est remise au dimanche 30 décembre en raison de la fête de Noël de l'Amicale laique.

Chiffre d'affaires. — La perception du chiffre d'affaires aura lieu lundi 7 janvier, à la mairie, aux heures habituelles.

L'heure de la retraite. — A l'occasion des Fêtes de Noël et du Jour de l'An, les estaminets pourront rester ouverts toute la nuit du 24 au 25 décembre et toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier.

Etat Civil. — Naissances : Bernard Blondeau, rue de Kemmel, 22 ; Jeannette Hébert, rue de Lille, 33.

Publication : Charles Marchand, à Feron et Madeleine Cornard, à Linselles.

MARCQ-EN-BARŒUL

Au Syndicat horticole. — Les sociétaires sont informés qu'ils peuvent retirer leurs paquets de graines dès maintenant, au siège, café Grébert, place de la Mairie.

Avis aux mutilés. — Les mutilés de guerre ayant au moins 25 % d'invalidité, et dont la carte donnant droit à réduction de tarif sur les chemins de fer, arrive à expiration, sont informés qu'ils doivent en demander le renouvellement à la mairie, 1re guichet, sur présentation de la carte périmée, du livret de pension et d'une photo récente de 3 x 4.

Recensement. — Il est rappelé aux propriétires de chevaux, juments, mules, mulets, pigeons voyageurs, qu'ils doivent en faire la déclaration à la mairie avant le 1er janvier. Faute de faire le nécessaire en temps utile, ils s'exposeraient à des poursuites ou penalités prévues par les lois et règlements en vigueur.

ONDULATION PERMANENTE

« EUGENE » avec les **véritables sachets. Beauté** et **Brillant** des cheveux-bouclettes. **En réclame : 100 fr. — Permanente « HENRY » : 50 fr.** — Nos permanentes sont offertes avec **10 mises en plis gratuites** et une **garantie de 11 mois.**

INSTITUT DE BEAUTÉ « HENRY »

17 Petite-Rue, MOUSCRON. Tél. 4.22

4038

LILLE

LE MORTEL ACCIDENT DU BUISSON

UN CHAUFFEUR DE TAXI, PRESUMÉ RESPONSABLE DE LA MORT DE LA VICTIME DE CET ACCIDENT, A ÉTÉ ARRÊTÉ PAR LE PARQUET DE LILLE.

Le mercredi 12 décembre, vers 16 h. 45, Mme Brunin, 73 ans, pensionnaire aux hospices de **Marcq-en-Barœul**, était renversée par une auto sur le grand boulevard, à la limite des territoires de **Lille** et de **Marcq-en-Barœul**. Elle mourut presque sur le coup. L'auteur de l'accident ne se préoccupa pas de sa victime. Il n'adoucit par l'élan de sa voiture. Il l'accéléra, au contraire, et s'enfuit à vive allure.

Le Parquet de Lille travailla, dans les jours qui suivirent, à la recherche du coupable. M. Grosjean, juge d'instruction, se livra à une enquête minutieuse. Cette enquête aboutissait, hier, à l'arrestation d'un chauffeur de taxi, Jules Lahaine, 61 ans, domicilié 41, rue Jean-Jacques-Rousseau. Lahaine serait l'auteur du navrant accident du Buisson. Les resultats de son interrogatoire ont révélé des contradictions et des mensonges qui justifieralent formellement l'inculpation du chauffeur de taxi.

Lahaine a déclaré, au juge d'instruction, que le mercredi 12 décembre, il n'avait chargé aucun client. Or, la justice a obtenu la certitude que, ce soir-là, le chauffeur de taxi a'était présenté vers 17 h. 30 devant un garagiste de Lille. Il paraissait affolé. Il demanda que l'on réparât immédiatement son auto. La voiture portait les marques d'un heurt violent : aile gauche et aile droite froissées. Aux questions qu'on lui posait sur l'origine de cette détérioration de la carrosserie de son taxi, Lahaine répondit qne ces dégâts étaient la conséquence d'une collision, rue du Molinel. Il aurait heurté une auto, et ce serait jeté sur un chariot. On n'a pas eu connaissance d'un tel accident à cette date.

Les dégâts que subirent le 12 décembre le taxi de Jules Lahaine correspondent avec une exactitude troublante à ceux que dut supporter l'auto qui renversa Mme Brunin. On sait que cette malheureuse femme fut heurtée par l'aile droite d'une voiture, et que cette voiture accrochait dans le même temps une auto qu'elle doublait. Les déclarations du garagiste sont formelles : les deux ailes du taxi de Jules Lahaine étaient tordues. Elles révélaient la réalité récente d'un choc violent.

Jules Lahaine, malgré ses protestations, a été placé sous mandat d'arrêt. Le commissaire Biget et l'inspecteur Koussemaecker l'avaient arrêté à son domicile, aur commission rogatoire de M. Grosjean, le juge-instructeur.

PETITES NOUVELLES

Dans une auto. — M. Henri Marc, 31 ans, représentant, domicilié 13, rue Condorcet, à **Loos**, avait laissé son auto en stationnement dans la rue Jeanne d'Arc. Un voleur la visita discretement et emporta les outils et deux valises qu'elle contenait ; le tout d'une valeur de 250 fr. La Sûreté enquête.

IMPORTANTE RÉUNION DE LA CHAMBRE DE COMMERCE

La Chambre de Commerce de Lille s'est réunie vendredi, sous la présidence de M. Alfred Descamps.

Elle s'est occupée de diverses questions intéressant les voies navigables, le terrain d'aviation de Ronchin, la consultation des Chambres de Commerce en matière de transports, les instruments de pesage, les magasins généraux, la taxe sur le chiffre d'affaires, les certificats d'origine, l'exposition de Bruxelles et les assurances maritimes et fluviales.

Elle a décidé, sur la demande expresse des intéressés, d'inviter les habitués de la Bourse et notamment de la Bourse des textiles, de se présenter le mercredi au plus tard à 15 h. dans le hall du Palais de la Bourse, à partir du premier mercredi de 1935, afin que les affaires puissent s'y terminer à 17 heures.

M. le président a rendu compte de la dernière réunion de l'Association de l'industrie et de l'agriculture françaises, où ont été traitées d'importantes questions douanières, et M. Lombrez a rappelé l'action efficace de la Chambre arbitrale de Lille, qui vient de tenir son assemblée statutaire.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

AUDIENCE DU 21 DECEMBRE

Il faut payer. — Louis Delecaut, 22 ans, garçon boulanger à **Roubaix**, 77, rue Labruyne, qui n'avait pas payé la pension alimentaire qu'il devait servir à sa femme, a encouru 50 francs d'amende avec sursis.

Respect au maire. — Léon Heurtematte, manœuvre à **Forest-sur-Marque**, a outragé le maire de sa commune le 21 juillet 1934. 50 francs d'amende avec sursis.

Vol. — Camille Martens, 41 ans, terrassier à **Lille**, a dérobé des plants de fleurs au préjudice de M. Duriej. Il a encouru quinze jours de prison avec sursis. Il paiera 50 francs de dommages-intérêts à M. Duriej, et 1 franc à la Société des Jardins Ouvriers.

Du calme ! — Léon Bécue, 23 ans, ouvrier boulanger à **Lille**, 7, rue du Croquet, a outragé l'agent de police Plateau le 20 mai 1934. Il a encouru 50 fr. d'amende avec sursis.

Escroc. — Robert Blocquet, 27 ans, demeurant à **Lille**, 138, rue Gustave-Delory, était poursuivi pour escroquerie.

Depuis mars 1934, un antiquaire de la ville de Lille, qui exploite dans le centre une galerie où se font de fréquentes expositions, recevait la visite de personnes qui lui demandaient si une exposition de portraits devait avoir lieu prochainement à sa galerie. Sur sa réponse négative, ces personnes lui déclarèrent que Blocquel se disant courtier en photos, s'était présenté à leur domicile, leur avait offert ses services pour des agrandissements de portraits, et, après leur avoir fait verser un acompte, leur disait que le dit portrait serait exposé à la galerie de l'antiquaire.

Par défaut, Blocquel a été condamné à deux mois d'emprisonnement.

Bien d'autrui. — Georges Laigle, 35 ans, garçon de restaurant à **Malo-les-Bains**, était inculpé d'abus de confiance. On lui reprochait d'avoir détourné une collection de stylos et une collection de crayons au préjudice de M. Marcel Boiché, rue de Tournai, à **Lille**.

Par défaut, Laigle a encouru quinze jours d'emprisonnement.

Les mœurs. — Lévy Ludwig, 45 ans, domicilié à Paris, 14, rue Charles-Beck, est un sujet étranger.

On lui reprochait le délit d'outrages aux bonnes mœurs commis dans le courant de l'année 1934. Il aurait adressé par poste à diverses personnes de la région, et sous enveloppe non fermee, un prospectus recommandant un ouvrage contraire aux bonnes mœurs et de nature à éveiller des curiosités malsaines.

Par défaut, Lévy a été condamné à six mois d'emprisonnement et à 100 fr. de dommages-intérêts à la partie civile.

Violents. — Julien Boscoen, 36 ans, manœuvre à **Marcq-en-Barœul**, et Valentine Knockaert, 41 ans, infirmière à Lille, se sont réciproquement porté des coups le 5 août 1934. 50 fr. au premier ; 25 fr. avec sursis à la seconde.

— Pour même délit, Marcelline Lepaulnier, sans profession, à **Lille**, et Elise Dureux, sans profession, à **Lille**, ont été condamnées à 25 fr. d'amende avec sursis.

Affaires diverses. — 50 fr. d'amende avec sursis et par défaut, à Louis Billaut, 41 ans, gérant à **Lille**, 3, place Catinat, qui avait émis un chèque sans provision. Le plaignant avait été désintéressé par M. Billaut.

— 50 fr. d'amende à Henri Delobelle, 35 ans, marchand de volailles à **Lille**, pour infraction à la loi sur les pigeons voyageurs.

— Quinze jours de prison à Eugène Moreau, sans profession à **Roubaix**, 234, rue des Longues-Haies, pour ivresse en récidive.

— Six jours de prison à Irma Naeyaert, 26 ans, ménagère à **Wévelghem**, et à Adriana Pattyn, 26 ans, même adresse, qui ont frauduleusement introduit du tabac étranger. Elles paieront solidairement 500 francs d'amende.

— Trois jours et 500 fr. d'amende à Maurice Bonhomme, 21 ans, tapissier à **Lille** ; deux mois et 845 fr. 75 d'amende à Louis Loegel, 35 ans, monteur en fer à **Roubaix**, qui étaient poursuivis pour même délit.

AUDIENCE DU 22 DÉCEMBRE

Escroquerie et abus de confiance. — Raoul Dahau, 37 ans, représentant de commerce, 4, place de Béthune à *Lille*, avait été condamné par défaut le 1er février 1932 à 13 mois d'emprisonnement pour avoir pris la fausse qualité de mandataire d'un garagiste de Douai et s'être fait remettre par M. Leclercq, de Ronchin, une somme de 1.000 francs et une traite de 6.000 francs, et pour avoir détourné diverses sommes assez importantes à Douai et à Montreuil-sous-Bois.

Sur opposition, le Tribunal a ramené la peine à 1 an d'emprisonnement.

Bien d'autrui. — Félix Beheydt, 21 ans, plombier à Hornu (Belgique), a soustrait 50 kilos de plomb à M. Loyau. Il a été condamné par défaut à 3 mois d'emprisonnement.

— Gaston Verbrugghe, 38 ans, domestique, sans domicile fixe, a soustrait trois bicyclettes. La première à *Hem*, le 27 mai 1934, la seconde à *Baisieux* le 29 juillet, la troisième au même endroit un peu après.

Le Tribunal lui a infligé 3 mois d'emprisonnement.

Amour fraternel. — Jeanne Langner, 18 ans, bâcleuse, domiciliée à *Roubaix*, était hébergée depuis quelques jours chez son frère, Léonard Langner, mineur à Ostricourt.

Le 8 novembre 1934, celui-ci constatait la disparition de sa sœur, laquelle avait enlevé dans une armoire une somme de 700 francs.

Jeanne Langner a été condamnée à 2 mois d'emprisonnement.

Affaires diverses. — Jean-Louis Roussel, 28 ans, entrepreneur de transports à *Wattignies*, n'a pas payé à sa femme la pension alimentaire mise à sa charge. Roussel déclarait que ses ressources diminuées, ne lui avaient pas permis de faire face à ses obligations.

Le Tribunal, estimant que Roussel n'apportait aucune preuve à l'appui de ses dires, l'a condamné à 25 fr. d'amende avec sursis et à 1 francs de dommages-intérêts que réclamait la partie civile.

— Adolphe Declercq, 35 ans, manœuvre à Mouscron, a encouru 3 jours de prison et 500 francs d'amende ; Bloquet Jean, 26, employé à Ourton, 2 mois de prison et 1.075 fr. d'amende ; tous deux avaient frauduleusement introduit du tabac belge.

A L'ÉCOLE NATIONALE D'ARTS ET MÉTIERS DE LILLE

LE DÉPART DE M. GARNIER ADMINISTRATEUR DE L'ÉCOLE

Hier samedi 22 décembre, une cérémonie tout intime se déroulait à l'Ecole nationale d'Arts et Métiers de Lille, à l'occasion du départ imminent de M. Garnier, directeur des usines du Nord de la compagnie de Fives-Lille.

Sous la présidence de M. Bouton-d'Agnéres, conseiller de préfecture, représentant M. Guillon, préfet du Nord, le conseil d'administration de l'école s'était réuni pour l'examen du projet de budget présenté par M. Dauchy, directeur. De nombreuses personnalites étaient présentes. S'étaient excusés MM. Salengro, député-maire de Lille ; Descamps, président de la chambre de commerce ; M. Demolon, conseiller général du Nord.

Après avoir approuvé le projet de budget pour l'année 1935, le conseil d'administration adressa ses adieux à M. Garnier, qui, admis à la retraite sur sa demande, est nommé administrateur de la compagnie de Fives-Lille et quitte la région du Nord.

M. Dauchy rappela toute la place qu'occupait M. Garnier au sein des différents conseils de l'Ecole dont il était aujourd'hui le membre le plus ancien. Il souligna comment, par sa haute compétence et son grand dévouement, il avait puissamment contribué au développement et à la bonne marche de ce grand établissement d'enseignement technique, si justement apprécié de nos industriels. Après avoir exprimé les regrets de l'assemblée, il lui adressa ses meilleurs vœux de longue retraite et lui remit, en hommage d'affectueuse reconnaissance, l'album de photographies renfermant les différentes vues des ateliers et des installations de l'Ecole.

M. Bouton-d'Agnéres, MM. Dubruille et M. Cocard s'associèrent aux paroles de M. Dauchy et exprimèrent également leurs regrets du départ de M. Garnier, qui emporte l'estime et l'admiration de tous ceux qui participent à la vie industrielle de notre région. M. Garnier, très ému, remercia ses collègues.

ARRONDISSEMENT DE LILLE

LA MADELEINE

Une plaque sur le pied droit. — Aux Usines Kuhlmann, M. Maseele Hector, demeurant rue St-Charles, 10, cour Choquet, a laissé tomber, au cours de son travail, une plaque sur son pied droit. Le docteur Happe, qui a relevé une contusion violente du gros orteil avec gonflement important, lui a prescrit quinze jours de repos.

HAZEBROUCK

Un vagabond arrêté. — Lyphoudt Victor, 53 ans, dépourvu de domicile et de résidence a été arrêté rue de Merville et déféré au Parquet pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique.

Il a déjà été condamné plusieurs fois.

ARRONDISSEMENT D'HAZEBROUCK

LA GORGUE-ESTAIRES

La situation dans le Textile

Jeudi, à 18 h., au café de la Chaumière, siège du syndicat, s'est tenue une réunion des ouvriers du tissage Singer, de la Gorgue, sous la présidence de M. Cokelaere, secrétaire. Au cours de cette réunion, l'assemblée a examiné la situation critique faite a l'établissement Singer, en raison des congédiements d'une trentaine d'ouvriers. De nombreux pourparlers entre patrons et délégués ouvriers ont eté entrepris, mais l'accord espére n'a pas eté realisé.

Les tissages textiles de La Gorgue-Estaires occupent plus d'un millier d'ouvriers, il serait souhaitable que la fermeture des usines puisse être évitée.

DUNKERQUE

L'ÉPILOGUE DE LA TENTATIVE DE MEURTRE D'ESQUELBECQ

Maurice Decrocq a été condamné à deux ans de prison et à la relégation

Maurice Decrocq, 24 ans, ouvrier agricole à Esquelbecq, a déjà été condamné sept fois à des peines importantes de 4 mois, 6 mois, 18 mois, etc...

Le 23 octobre, il avait volé la bicyclette de M. Duyck et était venu à Dunkerque. Le lendemain, au soir, n'ayant plus d'argent, il revint au village. Là, il abandonna le vélo et se rendit chez une épicière, une jeune veuve, dans l'intention de l'assommer, puis de la dévaliser. Pour ce faire, il emprunta un marteau à une voisine.

Il se présenta chez l'épicière, commanda quelques articles et exigea qu'on lui donnât une note. Au moment où l'épicière, qui se méfiait, se baissait pour établir la note, Decrocq lança son marteau à la tête de la commerçante.

Le marteau manqua son but, l'épicière ayant fait un geste brusque de recul pour prendre la fuite.

Decrocq s'empara du tiroir-caisse contenant 60 fr. Il abandonna le tiroir dans un champ et conserva la monnaie.

Désireux de retourner s'amuser à Dunkerque, il se rendit à pied à Wormhoudt, dans l'espoir de trouver un autobus, mais l'heure des autobus était passée, et notre lascar s'empara d'un autre vélo appartenant à M. Vanestel.

Ducrocq comparaissait hier devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

M. Lecat, substitut, prononce un réquisitoire sévère contre l'inculpé.

Malgré l'éloquente plaidoirie de Me Moreel, Decrocq est condamné à 2 ans de prison et le tribunal prononce la relégation.

A l'audience, on entendit Mme veuve Georges Vanesken et sa belle-mère, veuve également, qui vit avec elle. Cette dernière demanda énergiquement qu'on éloignât à jamais Decrocq de la commune, se faisant l'interprète de l'opinion générale en son village.

MENUS FAITS

Direction brisée. — M. Debeir, ancien cafetier, qui se rendait hier matin à Hondschoote a eu un accident d'automobile. La direction de sa voiture s'étant brisée, la voiture est allée rouler dans le fossé. M. Debeir en est sorti indemne.

Les contraventions. — Pour infraction à un arrêté du maire, on a verbalisé les nommées Mélanie Moref ; Thérèse Bellut ; Paule Lessalle et Marguerite Vandemortelle.

Les arrestations. — La police de Dunkerque a procédé hier à l'arrestation du sieur Lucien Levigouroux, lequel se trouvait en état d'ivresse, et de plus en récidive correctionnelle.

Pour avoir organisé un service d'autobus sans autorisation un Calaisien a été condamné

Pour la première fois depuis la promulgation du décret-loi du 19 avril 1934, réglementant la coordination du rail et de la route, le tribunal correctionnel de Dunkerque a eu à juger, hier, une infraction à ces prescriptions légales.

Un Calaisien, M. Hénon Paul, 35 ans, entrepreneur de transports, est poursuivi pour avoir organisé un transport collectif de voyageurs en autobus entre Calais et Dunkerque, sans avoir obtenu ni même sollicité l'autorisation préalable exigée.

M. Hénon demande le renvoi de son affaire, son défenseur, Me Ribet, n'étant pas libre aujourd'hui.

Sur la demande de Me Parmentier, qui représente la partie civile, l'affaire est tout de même retenue.

Pour concilier le représentant de la défense absent et celui de la partie civile, M. Hénon se retire. Il sera ainsi jugé par défaut. Il pourra se représenter sur opposition de son défenseur.

M. le procureur fait la genése de l'affaire. M. Hénon avait établi un service qu'il avait prolongé d'Oye-Plage à Dunkerque. Il avait cessé un certain temps ce service, puis l'avait repris le 16 novembre dernier.

Depuis cette date, M. Hénon a effectué son service régulièrement et plusieurs fois par jour, ce qui fait que si l'on devait relever le nombre exact de contraventions commises par M. Hénon, toute la fortune de ce dernier ne suffirait certainement pas à les payer.

Le ministère public déclare que l'inculpé pourra toujoura discuter la légalité des décrets.

M. Hénon est condamné à 1.000 fr. d'amende.

UNE CAVE A ÉTÉ VISITÉE PAR LES CAMBRIOLEURS

Dans la matinée d'hier, le marchand de chaussures, M. Maurice Goelghebeur, domicilié 2, rue de Nieuport, ayant eu à se rendre dans sa cave, relevin, non sans stupéfaction que des individus y avaient pénétré et semé quelque désordre.

Ils avaient taillé dans les pièces de cuir qui s'y trouvaient remisées et en avaient ainsi emporté plusieurs kilos. De plus une vingtaine de litres de vin ont disparu. Le préjudice est d'environ 250 francs. Il y a plainte à la police qui enquête.

AU TRIBUNAL CORRECTIONNEL

Les abandons de famille. — Un mois de prison par défaut à Jules Vaneslande, 37 ans, ancien marchand de charbons de Coudekerque-Branche, pour abandon de famille.

— Le docker D..., qui était poursuivi pour une semblable histoire, est renvoyé des fins de poursuite et sa femme est condamnée aux dépens.

Vente au déballage sans autorisation. — On condamne pour ce motif le commerçant R..., à la confiscation de ses marchandises, à 1 fr. de dommages et intérêts, envers le syndicat des commerçants et aux frais d'insertion du jugement dans six journaux, chaque insertion ne pouvant dépasser le prix de 200 francs.

Les vols. — Une ménagère, la dame Maria V..., qui avait dérobé, dans un magasin de lingerie, un pantalon de dame, fera un mois de prison.

Les violents. — Louis Druel, journalier à Fort-Mardyck, qui avait frappé son père, fera huit jours de prison.

Bris de clôture. — Cinquante francs d'amende à Marcel Duyck, 40 ans, marchant de volailles, pour bris de clôture.

L'accident de Petite-Synthe. — M. Emile Reucourt, meunier à Alquines, qui avait été appelé au tribunal pour avoir renversé avec son auto un enfant qui circulait sur la route, est acquitté de ce chef et même des contraventions.

Les expulsés. — D